

Club Aéromodéliste de Touraine

Siège : rue Dangé d'Orsay 37240 LA CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN

CONSIGNES DE SECURITE **pour la pratique de l'aéromodélisme télépiloté**

La sécurité est l'affaire de tous. Elle doit être une préoccupation permanente pour tous les télépilotes et membres du club présents sur le terrain.

En application des principes et dispositions rappelées dans le contenu informatif du site de la FFAM, et dans les modules de formation des télépilotes établis par la FFAM ou la DGAC, les présentes consignes de sécurité doivent être respectées, en complément des statuts et du règlement intérieur du CAT.

Le TELEPILOTE doit réfléchir avant d'agir en évitant toute précipitation, assembler et préparer son modèle avec attention, s'équiper de protections contre l'éblouissement, procéder à des contrôles sur son matériel, et respecter certaines règles, notamment :

- **Au sol avant allumage de la radiocommande** : vérifier la conformité de son modèle, la charge des accumulateurs de réception, le positionnement et la fixation des éléments, l'état des connexions électriques, le respect du centrage (pouvant dépendre du type et du positionnement de l'accumulateur de propulsion), la solidité et le jeu des commandes et gouvernes,
- **Mise en route de l'émetteur seul** : vérifier préalablement la disponibilité de la fréquence utilisée et apposer sa pince sur le tableau dédié. Contrôler le serrage et l'état de l'antenne en 2,4Ghz ou son déploiement complet en 41 Mhz, l'autonomie ou la tension affichée, la sélection du bon modèle, la mise à l'arrêt de la commande du moteur,
- **Après allumage de la réception** : vérifier l'autonomie ou la tension de réception affichée sur l'émetteur, le réglage et le sens de débattement des gouvernes, le positionnement des organes de mixage ou de phases de vol. Procéder à des tests réguliers de portée de la radiocommande (au moins à la première mise en service, après un crash ou toute modification d'équipement).
- **Avant de décoller ou de lancer son modèle** : vérifier le sens du vent et la piste à utiliser, s'assurer qu'il n'y a personne dans le champ de l'hélice lors des essais de puissance moteur, demander au besoin l'assistance d'un aide pour maintenir le modèle ou le lancer, annoncer son intention de décoller lorsque la piste est libre.
- **Durant le vol** : dégager la piste et rester groupés dans la zone pilotes, respecter les consignes données sur les hauteurs de vol et les zones d'évolution définies (selon horaires et zones aériennes en activité), ne survoler en aucun cas la zone pilotes, la zone public et le parking. Annoncer ses passages à basse altitude qui doivent être parallèles à la piste retenue, et avertir de son intention d'atterrir.
- **Après le vol** : libérer la piste au plus vite, couper la puissance moteur, puis la réception et en dernier l'émetteur. Procéder à de nouvelles vérifications du modèles en cas de crash ou d'anomalie constatée lors du vol.
- **En cas de perte d'un modèle** : dans les champs ou les bois, se faire aider ou à minima prévenir les personnes présentes que l'on s'éloigne du terrain dans telle direction.

Le président demande à chacun d'être attentif au respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, et d'alerter en cas de constat d'anomalie ou de situation dangereuse.

*Nota : 1° pour la pratique du vol en immersion (drone FPV) le télépilote, doit d'être accompagné d'un second pilote équipé d'une double commande, qui ayant l'aéromodèle en vue peut reprendre son contrôle à tout moment.
2° Lors de manifestations ou concours le directeur de compétition, ou le chef de piste, peut lever certaines restrictions et faire appliquer des consignes particulières.*

Mise à jour 09/12/2018

Le président